

DMD France
LE VETEMENT PROFESSIONNEL
REFLET DE VOTRE IMAGE DE MARQUE

150 rue Jacquard
ZI Lyon Nord - BP 27
69726 Genay Cedex
Nous contacter : 04 72 08 13 13

NOTICE D'INFORMATION

Version A du 21/01/2022



Découvrez nos collections
www.dmd-france.com

Exigences générales NF EN 13688-2013
EN ISO 11612 :2015
Protection chaleur et flamme
NF EN 1149-5 :2018
Dissipation électrostatique
EN 61482-2 :2020
Dangers thermiques de l'arc



Le vêtement de protection auquel se réfère cette notice d'utilisation, est un EPI de catégorie III, conforme aux exigences essentielles de santé et de sécurité du règlement européen n°2016-425 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2016, relatif aux Equipements de Protection Individuelle. L'attestation d'Examen UE de Type a été délivrée par Centexbel Organisme Notifié n°0493, situé Technologiepark 70, 9052 Zwijnaarde, en Belgique. Le contrôle annuel est réalisé selon le module C2 du règlement 2016/425 – La déclaration de conformité est jointe à la notice.

Polo/sweat/tee-shirt
Manches Longues
008*ATX

EN ISO 11612-2015 ► chaleurs et flammes

Protection thermique - EPI destiné à protéger le porteur contre l'exposition brève et accidentelle à une flamme, contre le risque d'exposition à une source de chaleur radiante et/ou convective, dans le cadre d'activités industrielles. Ne protège pas contre les projections de métal en fusion. L'EPI est fabriqué dans un matériau thermostable, qui au contact accidentel à la flamme se transforme à la zone d'impact progressivement en carbone pour retarder et limiter la propagation de flamme. Cette combustion retardée donne un temps de réaction à l'utilisateur pour s'éloigner de la source de chaleur. Le caractère ignifuge est établi pour que la flamme ne se propage pas, non pas pour rendre le tissu incombustible. La formation de cette couche carbonisée diminue l'intégrité mécanique du tissu. La couche carbonisée s'effrite soit au(x) porteur(s) ultérieur(s) soit au lavage suivant. En cas de contact répété à la flamme, le matériau peut se trouer/se percer et c'est un fait normal. Un tissu ignifuge, par nature ou par traitement, n'est pas un tissu incombustible. Tout tissu ignifuge (par nature ou par traitement) verra son intégrité mécanique plus ou moins fortement diminuée après contact avec une source chaude, selon l'importance de cette source chaude. La possibilité de brûlures au deuxième degré n'est pas exclue si l'article d'habillement est porté directement près de la peau, ou si le contact flamme est accidentellement prolongé.

EN 1149-5:2018 ► Propriété électrostatique

Dissipation électrostatique - Article d'habillement destiné à protéger contre les risques liés aux charges électrostatiques dans le but d'empêcher les décharges incendiaires. Cette protection vaut pour la prévention des explosions. Ces exigences peuvent se révéler insuffisantes dans les atmosphères inflammables enrichies en oxygène. Pour ne pas être le siège d'une décharge incendiaire, dangereuses dans une atmosphère explosible, le vêtement est fabriqué dans un matériau qui comporte des fils de carbone permettant la dissipation des charges électrostatiques par leur diffusion progressive vers le corps, naturellement conducteur. La continuité électrique doit être assurée en favorisant le contact peau/tissu. Si vous trouvez dans une atmosphère explosible, et que vous n'intervenez pas sur réseau électrique, pour éviter tout risque d'enténelle incendiaire dangereuse, reliez systématiquement votre vêtement à la terre avec des connecteurs appropriés, comme des chausssures de sécurité à dissipation électrostatique telles que spécifiées dans l'EN 61340-5-1, ou par tout autre connecteur approprié validé, pour avoir une résistance inférieure à 10⁶ Ω, et permette ainsi l'écoulement des charges au sol, de préférence conducteur ou dissipateur de charges électrostatiques. Les connecteurs doivent être adaptés à votre activité (bracelet poignet, bracelet cheville...) et validés par votre employeur ou son représentant sécurité. **Si vous intervenez sur réseau électrique**, porter des chaussures isolantes pour n'être d'aucune manière relié à la terre.

Les vêtements de protection électrostatiquement dissipatifs sont destinés à être portés dans les zones 1,2,20,21 et 22 (§ EN 60079-10-1 et EN 60079-10-2).

les vêtements de protection électrostatiquement dissipatifs ne doivent pas être utilisés dans les atmosphères enrichies en oxygène ni dans une zone 0 (voir l'EN 60079-10-1 (7)) sans l'approbation préalable de l'ingénieur responsable de la sécurité.

EN 61482-2:2020 ► Vêtements de protection contre les dangers thermiques d'un arc électrique

Applicable aux vêtements de protection utilisés pour réaliser des travaux lorsqu'il y a un danger d'arc électrique. Exigences et méthodes d'essai applicables aux matériaux et aux articles d'habillement utilisés pour les vêtements de protection des travailleurs électriques contre les dangers thermiques d'un arc électrique, lesquelles se basent sur les propriétés générales des textiles et les propriétés de résistance thermique à l'arc.

Important : La valeur nécessaire de classe de protection contre l'arc doit être déterminée par une analyse du risque. Des recommandations pour le choix approprié d'une classe de protection contre l'arc sont données séparément dans d'autres lignes directrices, par exemple dans le Guide ISSA et la publication DGUV-I 203-077.

Pour une protection complète du corps, d'autres équipements de protection appropriés (un casque avec écran facial de protection, des gants de protection et des chausssures (bottes) de protection) doivent être utilisés.

Mode d'emploi

L'article d'habillement peut se composer d'une seule pièce (exemple : une combinaison) ou de deux pièces (ex.: veste ou blouson avec un pantalon). le port simultané de 2 pièces constituant l'article d'habillement doit être respecté afin de fournir le niveau de protection spécifié. Avant chaque utilisation, il convient d'inspecter les articles d'habillement et le bon fonctionnement des systèmes de fermeture. L'EPI doit toujours être porté dans un bon état d'hygiène et d'entretien. L'EPI doit être porté fermé, sur sa hauteur totale et jusqu'à la base du cou. Nous vous déconseillons de porter l'EPI à même la peau et/ou de retrousser les manches ou bas de jambes, même par temps chaud. Au porter d'un ensemble, assurez-vous d'avoir un recouvrement suffisant. L'élément haut doit assurer le bon recouvrement du bas du dos dans toutes les positions et les mouvements supposés durant les opérations. Assurez-vous que le bas du pantalon retombe bien sur le dessus de votre chaussure de sécurité et que vos poignets soient bien couverts. Pour votre sécurité, signaler à votre responsable tout ajustement nécessaire : mise à longueur, changement de taille etc. L'EPI doit couvrir de façon permanente tous les matériaux non-dissipatifs pendant une utilisation normale.

Protection complémentaire : Pour une protection complète du corps, le vêtement de protection doit être complété avec des équipements de protection compatibles.

L'EPI doit être régulièrement examiné et réparé ou remplacé afin de garantir une protection continue.

En cas de protection accidentelle de liquides chimiques ou inflammables sur les vêtements, il convient que le porteur ôte et retire immédiatement les articles d'habillement et s'assure que les liquides chimiques ou inflammables ne sont pas entrés en contact avec la peau. Les vêtements doivent ensuite être nettoyés ou mis hors service.

Restrictions

Il convient de ne pas utiliser les vêtements de protection contaminés ou endommagés à un point tel que leurs caractéristiques de protection sont altérées (ex: des trous dans l'article d'habillement, des fermetures qui ne fonctionnent pas)
L'EPI ne doit pas être plié et rangé mouillé ou humide

Ne pas utiliser d'assouplissant, d'amidon ou d'additif similaire car ils favorisent la propagation de flamme sur le tissu.
Ne pas utiliser de détergent contenant des agents de blanchiment (chlore et dérivés) car ils altèrent les propriétés ignifuges du tissu.
Ne pas utiliser l'EPI dans des environnements enrichis en oxygène sans accord préalable de l'ingénieur responsable de la sécurité.
L'EPI ne permet pas de pénétrer dans les zones de pénétrer dans les zones où se déroulent des opérations spéciales à haut risque de lutte contre l'incendie ou des opérations de sauvetage.

Les propriétés ignifuges et la performance de dissipation électrostatique de l'EPI peut être altérée par le porter, l'usure, le lavage et d'éventuelle contamination de produits tels que des produits inflammables, huile, solvant, peinture etc.
Ne protège pas contre les projections de métal en fusion au sens des indices D et E de l'ISO 11612

Ne doit pas être utilisé dans des atmosphères enrichies en oxygène sans accord préalable de l'ingénieur responsable de la sécurité.
L'efficacité de la dissipation des charges électrostatiques par les vêtements de protection électrostatiquement dissipatifs peut être affectée par l'usure, une déchirure, les lavages en machine et une éventuelle contamination.

Ne pas actionner les auto-agrippants présents sur le vêtement de protection, dans une atmosphère explosive.
Ne pas retirer le vêtement de protection à dissipation électrostatique dans une atmosphère enrichie en oxygène, inflammable ou explosive.
le vêtement de protection électrostatiquement dissipatif doit recouvrir en permanence tous les matériaux non conformes durant l'usage normal (y compris les mouvements en flexion)

Ne protège pas contre l'arc électrique mais contre les dangers thermiques de l'arc électrique,
Ne pas porter sous l'EPI des articles d'habillement comme des chemises et des sous-vêtements faits par exemple de polyamide, de polyester ou de fibres acryliques, qui fondent lors d'exposition à l'arc électrique,
Des écarts par rapport aux paramètres de la norme IEC 61482-2 peuvent entraîner des conditions plus sévères,
Dans le cadre d'une activité exposée aux risques d'arc électrique, il faut prendre garde aux conditions environnementales et aux dangers présents sur le site de travail,

Ne pas ré-utiliser un EPI déjà endommagé par un impact d'arc électrique,
Les exigences de la norme IEC 61482-2 ne couvrent pas les dangers d'électrisation, de choc électrique, du bruit, des émissions UV, des projections sous pression, de l'huile chaude, des conséquences d'un choc physique ou mental ou des influences toxiques lors d'un arc électrique.

Ne pas utiliser des vêtements de protection qui sont endommagés au point de compromettre leurs qualités de protection (par exemple des trous dans l'article d'habillement, des fermetures qui ne fonctionnent pas)

Signes d'usure/Réparations

Les réparations doivent être faites par un personnel formé et compétent. Il ne convient pas à l'utilisateur de réparer les déchirures. Les réparations s'effectuent sur EPI lavé. Toute opération de couture modifiant la conception de l'EPI est strictement interdite. Toute transformation entraîne la responsabilité de celui qui l'a faite. Un vêtement trop taché et/ou trop réparé doit être remplacé. Les opérations de coutures doivent être effectuées avec un fil thermostable. Les systèmes de fermetures défilants doivent être changés pour permettre à l'utilisateur de porter son EPI toujours convenablement fermé. Des poches et/ou bandes décousues doivent être réparées. Les réparations, telles que pose de patch sur accros ou déchirure, remplacement de poches, doivent être faites dans un matériau de propriétés équivalentes. Le reprise, même avec un fil thermostable n'est pas autorisé. Les mises à longueur de jambe sont autorisées.
Signe d'usure: Des tâches importantes persistantes au lavage, des fils tirés du tissu, une épaisseur tissu diminuée du tissu sont des signes d'usure qui appellent le remplacement de votre EPI.

Stockage

Ces EPI doivent être stockés à l'abri de la lumière et de l'humidité, dans un endroit ventilé, sécurisé, sec et propre pour préserver les propriétés des matériaux techniques, et dans l'emballage d'origine pour conserver les codes identifiant & traçabilité.

Innocuité

Les matériaux et composants constituant les vêtements ne contiennent pas de substances à des taux tels qu'elles sont connues ou suspectées à ce jour pour avoir des effets néfastes sur l'hygiène ou la santé de l'utilisateur dans les conditions prévisibles d'emploi.

Recyclage

Ne pas jeter l'EPI à domicile. L'EPI usé doit être remis à l'employeur qui le recyclera selon la procédure mise en place sur son site.

Entretien - Généralités

Vérifications AVANT LAVAGE

Pour l'entretien de l'EPI, le porteur devra toujours se référer aux symboles imprimés sur la vignette CE de son EPI.
Avant de donner l'EPI à laver, vérifier que les poches de l'EPI soient vides.

Performances EPI APRES LAVAGE

De mauvaises conditions d'entretien, ou le non-respect des instructions de la présente notice jointe à chaque EPI livré neuf, peuvent dégrader le vêtement dans son aspect, sa durabilité, et diminuer tout ou partie de ses performances déclarées ci-dessous.
Les performances ont été testées conformes après 5 cycles de lavages ménagers à 60°C.
La durée de vie du vêtement dépend de son utilisation, de son entretien, des conditions de stockage, etc.
Le respect de la règle de change prévue pour l'entretien régulier de l'EPI contribue au maintien de ses performances.

Lavage ménager (ISO 6330)



Température jusqu'à 60°C
Utiliser de l'eau douce, avec des lessives synthétiques sans agent de blanchiment (sans chlore). Ne pas utiliser de savon ni d'assouplissant car ils occasionnent des dépôts insolubles et inflammables qui masquent l'effet ignifuge et favorisent la propagation de flamme.



NE PAS BLANCHIR
Eau de javel ou produits dérivés à base de chlore INTERDITS.
(produits détachants agissant comme de l'eau de javel et reconnaissables à leur odeur de chlore sont interdits car ils altèrent les propriétés ignifuges)



Séchage tambour non- autorisé



Séchage tambour Sollicitations mécaniques et température réduites



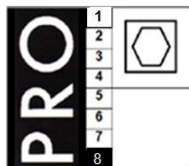
Repassage 150°C



Nettoyage à sec autorisé

Lavage industriel (ISO 15797)

Programme 8 ou 4.2
Lavage jusqu'à 60°C
(Contrôle d'entrée, réparation, traçabilité des lavages et des opérations de couture sur vêtement de protection)



Séchage en tambour

- La procédure de séchage doit être contrôlée pour garantir une température sur matériau ne dépassant pas 90°C.
- La procédure de séchage doit être poursuivie jusqu'à ce que la charge soit prête à repasser.



Séchage en tunnel de finition non- autorisé

- La température d'arrivée d'air à 155°C
- Ne pas sur-sécher le vêtement

EN ISO 11612

A1	► Propagation limitée de flamme (sur face)
A2	► Propagation limitée de flamme (sur tranche)
B 1 à 3	► Chaleur convective (issue d'une flamme)
C 1 à 4	► Chaleur radiante (issue d'une surface chaude)
D 1 à 3	► Projections d'aluminium fondu
E 1 à 3	► Projections de fonte fondu (par équivalence : projections de type cuivre, phosphore bronze et laiton fondus)
F 1 à 3	► Chaleur de contact

NF EN 1149-5

Temps de décharge < 4 s et Facteur de blindage > 0,2. Le porteur doit être mis à la terre si la résistance est inférieure à 10⁸ Ω et s'il n'intervient pas sur un réseau électrique.

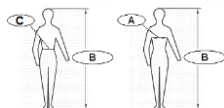
EN 61482-2

2 méthodes d'essai applicables aux matériaux et aux articles d'habillement :
► ATPV (Arc Thermal Performance Value ou EBT50), conformément à la CEI 61482-1-1, ou

► classe de protection à l'arc des matériaux et articles d'habillement conformément à la CEI 61482-1-2 (performance APC 1 ou APC 2)

Le test arc électrique peut être effectué au choix selon deux classes qui représentent la quantité de courant de court-circuit : APC 1 (4 kA) ou APC 2 (7 kA).

Tailles américaines	S	M	L	XL	XXL	XXXL
Tailles groupées	1	2	3	4	5	6
Tailles groupées	42/44	46/48	50/52	54/56	58/60	62/64
Tailles	42	44	46	48	50	52
TOURS POITRINE A	82 à 86	86 à 90	90 à 94	94 à 98	98 à 102	102 à 106
Statures B	156-164	164-172	172-180	180-188	188-196	



DMD France
Siège Social : 150, rue Jacquard
Z.I. Lyon Nord 69726 GENAY

Tél. 04.72.08.13.13

DECLARATION UE CONFORMITE

«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité»

En qualité de fabricant de **vêtements de protection**, nous déclarons que l'Equipement de Protection Individuelle neuf suivant :

AET n°033/2022/0254	Polo / tee-shirt / sweat ML Réf. 008*ATX
---------------------	--

est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement (UE) 2016/425 du Parlement Européen et du conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle.

est soumis à la procédure d'évaluation annuelle de la conformité au type sur la base du contrôle interne de la production et de contrôles supervisés du produit selon les modalités du module C2 selon le règlement 2016-425.

CENTEXBEL, Organisme Notifié n°0072, situé Technologiepark 70, 9052 ZWIJNAARDE, en Belgique, a effectué l'Examen UE de Type et a établi l'Attestation d'Examen UE valable jusqu'au 22/02/2027.

Cet EPI de catégorie 3 répond aux normes harmonisées suivantes :



A1B1C1D0E0F1
EN ISO 11612:2015



APC 1
EN 61482-2 :2020



NF EN 1149-5:2018

Fait à Genay, le 22/02/2022,
Par Thomas Vilarino, Responsable QHSE DMD groupe

(Signature)



Vous avez une question ? Contactez-nous au 04.72.08.13.13